

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 72 (2001)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Améliorer son efficacité individuelle et collective 2

Création d'IM@JURA 3

Troisième séminaire des 75 ans de l'ADIJ : une journée de la mobilité 6

Perspectives d'évolution de la mobilité dans nos régions 7

Table ronde du 25 octobre : l'oeil du modérateur 12

Moutier face à son histoire : réponse du Conseil municipal 13

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : Pierre-Alain Bassin, Courtelary, Jean-Claude Crevoisier, Delémont.

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

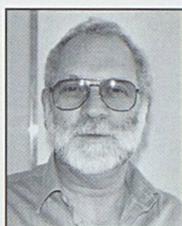
Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@vtx.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
71^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.-
Prix de ce numéro : Fr. 14.-

Annonces publicitaires : Publicitas S. A., Delémont (tél. 032 424 46 46)



Par
Jean-Claude Crevoisier,
co-président de l'ADIJ

Changer ses pratiques pour améliorer son efficacité individuelle et collective

Les formidables possibilités qu'offrent les NTIC devraient conduire nos associations à revoir leurs façons de travailler. Je veux parler ici du travail intellectuel collectif et plus particulièrement du fonctionnement de comités et de groupes d'étude, travail qui repose notamment sur la mise en commun de ressources humaines, diversifiées et dispersées, et dont le but consiste à concevoir et à réaliser des projets.

Je laisse ici de côté les institutions qui n'ont pas d'autre ambition que celle de constituer et de rester, fort légitimement d'ailleurs, de sympathiques amicales. Pour celles-ci, un mode de fonctionnement traditionnel suffit amplement, avec séances périodiques de comité (souvent interminables «parce qu'il fait si bon être ensembles») et avec assemblée générale annuelle (suivie de «si agréables agapes»).

Je m'adresse à des associations qui ont pour objectifs la réalisation de projets concrets, aussi bien ceux qui sont destinés à leurs membres que ceux qui peuvent être offerts à un public plus large.

On imagine dès lors la déperdition d'énergie et la lenteur qui s'imposent si l'avancement de tels projets est soumis au «régime unique» de séances périodiques, même si celles-ci sont bien préparées tant par le président et le secrétaire général que par tous les participants.

- Pensons aux séances qu'il faut renvoyer ou qui ne peuvent pas profiter de toutes les compétences prévues et

requis, cela à cause de trop nombreuses absences.

- Pensons aussi à ces idées, qui viennent subitement à l'esprit des membres du groupe de travail, entre deux séances, idées qui ne sont pas notées sur-le-champ, qui ne sont pas enrichies par les questions ou la réflexion des collègues, idées qui dès lors s'oublient et qui sont malheureusement perdues pour tout le monde.

- Pensons à ces informations, utiles au projet étudié en commun, que chacun obtient au gré de ses lectures ou de ses rencontres et qui ne sont quasiment jamais transmises aux autres partenaires.

Il n'y a aucune fatalité à cette inefficacité chronique des groupes de travail en milieu associatif si on prend conscience de cette réalité et si on décide de ne pas s'en satisfaire. Mais les outils dont on peut aujourd'hui disposer, aussi perfectionnés soient-ils, ne changeront pas, par magie, les pratiques mentales peu performantes dont on s'accommode trop souvent aujourd'hui. Une volonté de changer sa façon de faire et l'adoption de nouveaux «réflexes» est une condition sine qua non de réussite.

Le changement, une fois admis «dans sa tête» et engagé concrètement dans la gestion des projets associatifs, peut pleinement s'appuyer sur les NTIC qui alors facilitent l'appropriation de nouvelles et performantes méthodes de travail. ■